

**Lettre ouverte à Monsieur Édouard Philippe, Premier Ministre**

Monsieur le Premier Ministre,

 C’est avec la plus grande attention que nous avons suivi votre discours du 19 avril 2018 concernant Mayotte.

Nous avons bien noté que cette allocution correspond à un « point d’étape » concernant le plan de rattrapage et de développement que vous voulez mettre en œuvre pour le département de Mayotte et que les détails de ce plan doivent être annoncés ultérieurement.

Nous souhaitons cependant vous faire part de notre vive inquiétude, notamment pour ce qui est de l’éducation.

 En effet, dans le domaine de l’éducation, vous n’avez abordé que deux points précis : *« créer un rectorat de plein exercice »* et *« un plan pour accélérer le rythme de constructions de classes*».

Nous sommes de toute évidence favorable à la création d’un rectorat de plein exercice à Mayotte, qui pourra dans le cadre de l’indispensable réorganisation de services de l’Etat dans notre département, permettre d’accueillir de nouvelles compétences dont nous avons tant besoin. Néanmoins, vous ne dites rien des moyens nouveaux dont pourrait disposer ce rectorat. De notre point de vue, la situation d’échec dans laquelle se trouve actuellement notre service public d’éducation à Mayotte, tient avant toute chose au déficit de moyens humains auquel il est confronté. Comment la situation pourrait-elle s’améliorer sans des renforts conséquents en personnels d’enseignement, d’éducation, de santé, de service social, d’orientation… mais aussi de personnels administratifs et techniques ? Nous sommes donc dans l’attente d’annonces précises dans ce domaine, sans quoi tout espoir d’amélioration de la situation s’éteindrait.

Vous faites le constat, Monsieur le Premier Ministre, du rattrapage dont a besoin Mayotte, et nous le partageons. Notre analyse est que ce rattrapage passe par le classement en éducation prioritaire renforcée de l’ensemble de Mayotte et par des mesures ciblées permettant la venue à Mayotte et la stabilisation de personnels titulaires en nombre suffisant. Sur ce point, il nous apparait comme essentiel de jouer sur les deux leviers possibles : l’attractivité (par des mesures d’accélération de carrière notamment) et la titularisation de personnels ayant fait la preuve de leurs compétences (quel territoire de notre République pourrait-il faire fonctionner durablement son service public d’éducation avec un tel de taux d’agents au statut précaire ?).

 Concernant les constructions scolaires, vous annoncez un plan pour en accélérer le rythme. Ce plan est, bien entendu, non seulement indispensable mais urgent. Mais vous semblez limiter ce plan au seul secteur primaire, ce qui nous inquiète au plus haut point. Qu’en est-il du second degré ? Le manque d’infrastructures a pour conséquence la surpopulation scolaire dans les établissements existants et la dégradation rapide des conditions d’accueil des élèves et de travail des personnels. Les trop nombreux épisodes de violences dans et aux abords des établissements du second degré n’en sont que la partie la plus visible. Mayotte a besoin d’établissements à taille humaine et c’est pourquoi un plan détaillé de constructions scolaires dans le second degré, englobant la question de la restauration scolaire, nous semble également indispensable. Enfin, les voies professionnelle et technologique, dont la remise à niveau des équipements et des installations ne peut plus attendre et dont l’excellence est cruciale pour le développement de Mayotte, ne peuvent être oubliées.

 Vous voulez, Monsieur le Premier Ministre, établir un « pacte de confiance ». Ce pacte ne saurait être sans exister, en premier lieu, entre l’État et ses agents. La question de l’ancienneté générale de service (AGS) des agents de l’ancienne collectivité départementale de Mayotte doit donc être de nouveau posée. Le 3 juin 2016, un accord satisfaisant avait été trouvé lors d’une réunion à Paris entre les organisations syndicales et les différents ministères présents, arbitré par les services de l’un de vos prédécesseurs. Cet accord n’a jamais été mis en œuvre, ce qui a durablement déprécié la parole de l’État. Nous voulons croire que vous saurez y remédier et ainsi mettre un terme à cette injustice criante.

 Vous avez mesuré, Monsieur le Premier Ministre, selon vos termes*, « la profonde détresse »* et la *« réelle désespérance »* de la population de Mayotte. Nous ne doutons donc pas que vous allez, dans les prochains jours, annoncer des mesures concrètes pour l’éducation, fondement de toute société développée.

 Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Premier Ministre, l’expression de notre très haute considération.

Le bureau de la CGT Éduc’action Mayotte, le 23 avril 2018.